



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 17 août à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Bernard LANDEMARD, Conseillers

•**Personnes excusées** : Monsieur Jean-Joël GIL, Adjoint (pouvoir à Marie-Thérèse HERBINIER), Madame Sandy CLEMENT, conseillère (pouvoir à Madame Martine SOREL),

•**Personne absente excusée** : Madame Séverine CHAMPETIER

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil du 29 juin 2023

Compte rendu approuvé à l'unanimité

Délibération 2023-34 : Cession gratuite de terrain au profit de la commune

Madame le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 12/08/2023, Monsieur et Madame MATHIEU propriétaires de la parcelle situées sur le bourg d'Ambleville et cadastrées section B n°531, souhaitent en faire don à la commune, sans contrepartie.

Madame le Maire précise que cette cession de parcelle permettra de solutionner les problèmes liés à l'écoulement des eaux de ruissellement et de les canaliser vers le Rû.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette donation.

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Délibération 2023-35 : Vente maison et terrain du Vaumion

Madame le Maire informe le conseil que pour conclure la vente de la maison et terrain du Vaumion appartenant à la commune, il convient de faire apparaître sur une délibération les renseignements suivants, à la demande du notaire :

- Ces biens sont vendus à la SCI JMRLSM pour un montant de 55 000 euros, dont 7 000 euros de commission dus par la commune à l'agent immobilier

Après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 1 Voix contre, 0 Abstention

Questions diverses

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Maire

La secrétaire de séance

Martine SOREL

Sylvie LEFRANCOIS